



LA MAISON DU COMMERCIAL

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12**

A Marseille, le 25 janvier 2021

A l'attention de Monsieur Le Ministre

Monsieur le ministre,

Nous nous permettons de vous solliciter en tant qu'Organisation Professionnelle accompagnant des VRP et des AGENTS COMMERCIAUX. (notre site internet : www.lamaisonducommercial.fr)

Notre rôle est de renseigner les commerciaux indépendants dans les domaines :

- Sociaux
- Juridiques
- Fiscaux.

Nous portons à votre connaissance qu'il s'agit de personnes qui, à l'instar des chauffeurs routiers, sillonnent un département, une région voire le pays pour exercer leur métier de vendeurs indépendants.

Comme tous les français, ils rencontrent des difficultés dues à la COVID.

A ces difficultés économiques, viennent malheureusement s'ajouter des difficultés « pratiques du quotidien » au moment des repas du midi.

Ils se plaignent qu'en tant que « gens de la route », ils soient dans l'obligation de manger un en-cas dans leur véhicule, souvent au froid.

De plus, nous avons pu constater que les chauffeurs « routiers » avaient la possibilité de se restaurer dans des établissements dit routiers. Pour cela, il est nécessaire de produire la carte de « chauffeurs routiers ».

Réception sur rendez-vous uniquement

Compte tenu leur similitude de fonctionnement avec les chauffeurs routiers, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder aux V.R.P. et aux agents commerciaux la possibilité d'utiliser les restaurants dits « routiers » afin de pouvoir accéder à un plat chaud dans un lieu autre que leur véhicule.

En espérant que vous répondrez favorablement à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

L'Equipe de La Maison du Commercial

Son Président
Jean Paul Burle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Paul Burle', written over a horizontal line.